



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 28 DEC 2021

Réf **336** DGPAA/DOMSE/DA/DSUR/AYAL<sub>16</sub>

## NOTE AUX USAGERS

**Objet :** Délivrance de titres d'accès annuels (cartes d'accès et macarons) 2022

Je rappelle aux usagers du Port d'Abidjan que l'entrée en vigueur des titres d'accès annuels de l'exercice 2022 est fixée pour le **01 Janvier 2022**.

Toutefois, ceux de l'année précédente demeurent valables jusqu'au **31 Janvier 2022**.

Par ailleurs, les retardataires sont instamment invités à déposer les demandes de titres d'accès à la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement précisément au Département Sûreté et code ISPS (Tél : 21 23 86 73 / 21 23 71 36).

### Ampliations :

-DFC-DCMC-DAP	3
-PORT SECURITE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G.COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP	1
-OIC	1
-ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,  
et par délégation, le Directeur des Opérations  
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement

**Colonel COFFI Yao Emmanuel D.**

Officier de l'Ordre National  
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime